L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, No. 73, rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans,

Jeudi matin, 27 juillet.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

SAINT-LAURENT, capt Lemarié, samedi, 29 juill
VILLE DE PARIS, capt Surmont, samedi, 12 août
PEREIRE, capt Danré, samedi, 26 août.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, samedi, 9 septem.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
L. GRAND & Cie, Agent, 15 rue Carondelet, Nlle Orléans.
8 nov—1an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du Havre, Southampton et La Havane.

Les steamers du LLOYD de L'ALLEMAGNE DU NORD recommenceront leurs voyages réguliers comme suit

	De Brême	De la N.-Orléans
KOLN	6 Sept	21 Octobre.
FRANKFURT	2 Oct	11 Novembre.
HANNOVER	3 Oct	2 Décembre.

Ils toucheront au Havre et à la Havane, en venant de Brême, et, en s'en retournant à Brême, à la Havane et à Southampton pour débarquer [illegible] et le fret.

Les départs subséquents seront annoncés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans
Chambres ... $90 en or
Entrepont ...

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre et à Brême
Chambres ... $150 en or
Entrepont ...

De la Nouvelle-Orléans à la Havane
Chambres ... en monnaie courante
Entrepont ...

Les soussignés délivreront des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO. Agents
2 juillet—1an Au No. 42 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY ... Capt. Minor B. Crowell
SHERMAN ... Capt. ...
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES ... Capt. Geo. H. Smith.
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt. B. F. Bush
partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer
CRESCENT CITY,
Minor B. Crowell, commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson
SAMEDI le 29 juillet, à 5 h. P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ... $30 00.
Entrepont ... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.

Des billets de passage de 1re classe, et d'entrepont, [illegible] pour Liverpool et Glasgow [illegible] partant de New York tous les mercredis.

Le steamer MISSISSIPPI suivra et partira le SAMEDI [illegible], à 5 h. P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN
Rue de la Commune No. 190.

Pour New-York, directement

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:
GEO CROMWELL,
GEO WASHINGTON,
CORTES,
ST LOUIS.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant [illegible] Gager,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
DIMANCHE, [illegible] à [illegible] heures A. M.
Passage ... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Le magnifique bateau à vapeur NATCHEZ, capitaine T. P. Leathers, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN TANNEY, [illegible]

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

W. S. PIKE
J. [illegible] Brown, capitaine.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. TANNEY, coin Commune et Delta.

Bateau semi-hebdomadaire régulier, Lobdell's Store, Baton Rouge et de la Côte.

[illegible] BART ABLE, capt. [illegible]

Baton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Baton-Rouge, et au Railroad de Grosse-Tête.

Partant tous les MERCREDIS à [illegible] et les SAMEDIS [illegible]

Le bateau ST. JOHN, [illegible]

[illegible] E. O. MELANCON, [illegible]

Pour les Attakapas et l'Archafalaya.—Départ SAMEDI, 29 juillet, à 5 heures P. M.

Pour Simsport, Churchville, Butte à la Rose, Bayou Chênes, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nlle Iberie, Pauses Pointe, St. Martinville et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur CHEROKEE, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. P. Forgay, [illegible] partira [illegible]

GEO. D. HITE, 17 rue Tchoupitoulas.
[illegible] J. J. CARLIN [illegible]

Pour le Bayou Vermillion.

Le bateau à vapeur PELICAN STATE partira de Brashear City, pour le Bayou Vermillion, tous les JEUDIS, à midi. Le fret doit être expédié par le chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, aux soins du "Pelican State" Brashear City. Il sera pris à un taux aussi réduit que les autres bateaux faisant le même service et continuera ses voyages tant qu'il y aura une expédition.

DEBLANC & BEER, agents,
9 juil—1m Au No 21 de la rue St-Louis.

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche.—Deux fois par semaine.—Le TAHLEQUAH, capitaine Frank Dalferes, commis J. Comstock. Partant de la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudis, à cinq heures P. M., et touchant à tous les débarcadères de la Côte, Donaldsonville et tous les points sur le Bayou Lafourche, jusqu'à Thibodaux. Le jeudi il ira jusqu'à Lockport. A son retour, il quittera Thibodaux le mardi à midi et le samedi à 6 heures du matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. N. LANDRY, No. 4, rue Vieille Levée. [illegible] stationné en face de la rue Conti. [illegible]

Pour la Côte jusqu'à Donaldsonville

Le bateau à vapeur
FROLIC,
Jno. Reynaud, capitaine, [illegible] M. de Madère, commis.

Jours de départ: tous les MARDIS matin à 8 heures, et tous les VENDREDIS soir, à 5 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le [illegible] s'étant arrêté pour se faire réparer a transféré ses affaires au Frolic.
9 juil—1m

Pour Vermillionville et les débarcadères du Bayou Vermillion, via le chemin de fer de la Louisiane, du Texas et Brashear, de Morgan.

Départ de Brashear tous les JEUDIS, à l'arrivée du train de passagers d'Algers.

STEAMER FLORA.
Jesse Colens, capitaine. Martin Jose, commis.

Le fret est reçu tous les jours au pied de la rue Ste-Anne.

Tous les frets pour aller payables d'avance, et ceux pour le retour payables contre livraison.

Fret pour Vermillionville aux taux du tarif du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à THOS. A. STEPHENS, agent général du fret du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan. [illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

51 ... RUE DU CAMP ... 51

W. VAN NORDEN, Président. HENRY PEYCHAUD, Vice Président.
JOHN S. WALTON, Caissier.

Directeurs:
W. H. Thomas, David Wallace,
H. J. Mullan, Dr W. H. Holcombe.

On paie six pour cent sur les sommes déposées. Coffres-fort à louer, et valeurs prises en garde. On se charge de collecter les intérêts sur valeurs et d'en faire les remises.

Les personnes qui habitent le pays trouveront dans cette Compagnie un dépôt sûr pour toutes espèces de valeurs, papiers, etc. [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1871.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

B—[illegible], docteur.
Bailly, Jean Baptiste
Bernard, (Mme) née [illegible]
Bergès, Jean
Bruno, [illegible] et famille.
C—[illegible], Jean
Charpentier, [illegible] & Cie
D—Darck, N. Etienne
Durand, Edouard.
[illegible], (Mme) née [illegible]
Duchez, Henri (tailleur)
F—Frère, Théophile
[illegible]
G—Guillemin, (Mlle)
Guiot, Léonard.
[illegible], Antoine
H—Hirn, (sa famille)
Hibon, Emile (Mlle)
I—Isaac Ben Abram
L—[illegible], Henri
M—Monnet, Edouard
Rogues, (Mme Vve)
S—[illegible], Georges

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

TEXAS.

LIGNES DE
Steamers de la Malle des E.-Unis, de Morgan.

Les steamers en fer suivants forment ces lignes: AGNES,—ALABAMA,—AUSTIN,—CLINTON, CITY OF NORFOLK,—HARLAN,—I. C. HARRIS,—W. G. HEWES,—HUTCHINSON,—[illegible] PRINE,—MATAGORDA,—MORGAN,—SAINT MARY,—WHITNEY.

POUR GALVESTON & INDIANOLA,
Le steamer
HARLAN
Jas Lewis, commandant.
Partira du pied de la rue St. Joseph
JEUDI, 27 juillet à midi

Du fret pour Galveston et Indianola est pris à des taux spéciaux.

Pour Brazos Santiago, via le Chemin de fer de Morgan, La, Texas & Brashear.

Le steamer
I. C. HARRIS,
Capt. S. P. Farwell
Partira de Brashear à l'arrivée du train de 8 A. M.
Le consignataire payera la moitié d'allège à Brazos.

Pour Rockport, Fulton, St. Mary's et Corpus Christi.

Le steamer
I. C. HARRIS,
Capt. S. P. FARWELL
Partira de Brashear à l'arrivée du train de 8 A. M., JEUDI 3 AOUT.

Le fret de St Mary's et de Corpus Christi est débarqué à Rockport.

Pour Galveston, route intérieure, pour les passagers et la malle.

Par la voie du chemin de fer de la Louisiane et du Texas de Morgan, et de Brashear.

Pour les Passagers et la Malle seulement.

LES PASSAGERS PRENNENT LE FERRY DU CHEMIN DE FER, au pied de la rue Ste. Anne, à 7 heures et demie du matin, et arrivent à 11 heures et demie du matin, à Brashear City, où ils prendront le steamer

WHITNEY,
Capitaine I. N. Lewis
SAMEDIS, MARDIS et JEUDIS

On peut acheter des billets et retenir des chambres jusqu'à 5 heures du soir, tous les jours, (excepté les dimanches) aux bureaux des agents, ou au débarcadère du ferry, le matin du jour du départ.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents,
au coin des rues Magazine et Natchez, N.-O.

MOBILE.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis—Ligne Morgan—
MARY, LOUISA,
FRANCES, LAURA,
SARAH.

CHANGEMENT DE PRIX.
Chambres, $2. Repas extra.
Entrepont, $1.25.

Un des susdits steamers partira, tous les jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer Pontchartrain, de 4 h. P. M.

On peut acheter des billets et retenir des chambres aux bureaux des soussignés.

Connaissements pour la rivière Alabama et les points de l'intérieur de l'Alabama et de la Géorgie. Tous les connaissements devront être signés avant 4 heures de l'après midi pour les marchandises embarquées à 2 heures et demie ou le taux du fret au point de destination sera celui de la localité.

Toutes les marchandises devront porter la destination en plein.

La ligne Morgan n'est pas responsable des marchandises au delà de Mobile.

L'assurance de marchandises à Mobile et de Mobile, gratis.

Les bateaux pour Mobile partant le Samedi s'arrêteront à la Baie St Louis et à la Passe Christian.

CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents, coin Magasin et Natchez.
1er juin

Villes de Bains.

STEAMERS DE LA LIGNE MORGAN. Départ tous les Jours.

Les magnifiques steamer en fer
LAURA, capitaine Joe Walker,
FRANCES, Geo. Blakeley.

Partiront de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, comme suit

Le FRANCES, les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin.

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de midi, et n'ira qu'à la Baie St Louis et à la Passe-Christian.

Le FRANCES, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin. Il ira jusqu'à Pascagoula, mais ne s'arrêtera qu'à Biloxi et Ocean Springs.

Le LAURA, les MARDIS et les JEUDIS à l'arrivée du convoi de 8 heures du matin et s'arrêtera à tous les points jusqu'à Ocean Springs.

Le LAURA, les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de midi, et ira jusqu'à Pascagoula.

RETOUR.

Le FRANCES part de la Passe Christian, les DIMANCHES et les LUNDIS soirs; de Pascagoula les JEUDIS et les SAMEDIS après midi, et ne s'arrêtera qu'à Ocean Springs et à Biloxi.

Le LAURA part de Pascagoula les DIMANCHES après midi, et Ocean Springs les DIMANCHES, les MERCREDIS et les VENDREDIS soirs.

PASSAGE.—A tous les points excepté Pascagoula, [illegible] y compris le prix du passage du chemin de fer et les chambres. Passage à Pascagoula $1. Les repas se paient extra.

FRET—50 pour cent au-dessous des anciens prix de Mobile, sans frais de wharfage.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le convoi de 8 heures du matin [illegible]. Pour les autres départs, le fret sera reçu que la veille.

Les billets de passage se vendent aux bureaux du chemin de fer Pontchartrain et sur les convois.

C. A. WHITNEY & Co., Agents
Au coin des rues Magasin et Natchez.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA, bon marcheur, de la malle des Etats-Unis, capitaine HANOVER, fera, pendant tout l'été, des excursions régulières, le DIMANCHE et le MERCREDI, aux localités ci-dessus. Il partira du Lac le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 8 heures du matin, et le MERCREDI, à l'arrivée du train de 8 heures du matin. Il sera de retour tous les soirs des mêmes jours, à temps pour le convoi de sept heures du soir.

Prix aller et retour ... $1.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
19 mai—2mos

Arrangement d'Eté.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis, entre Mandeville et la N. O.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer bon marcheur et à basse pression

CAMELIA, capitaine Miller,

Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 4 heures du matin; les MARDIS, VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train de 4 P. M.; et le DIMANCHE par le train de 7 heures A. M.

Les voyages des LUNDIS et des JEUDIS s'étendront [illegible]

Retour.—Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures du matin, et les DIMANCHES [illegible]

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Le CAMELIA ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte.

COHEN M. SORIA
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union

CINQUIEME ETAT ANNUEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FACTORS & TRADERS,

37 ... Rue Carondelet ... 37

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état de situation des affaires de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1871, savoir

Sur les risques d'incendie	205,358 93		
Sur les risques de rivières	284,761 15		
Sur les risques de mer	50,894 26		$540,014 35
En moins, primes sur risques non expirés le 30 avril 1871		64,127 00	
Primes rendues		4,292 71	68,419 71
Montant net des primes			$471,594 66
Pertes payées, savoir:			
Sur les risques de feu	84,585 39		
Sur les risques de rivières	105,001 89		
Sur les risques de mer	18,064 25	207,601 33	
Réassurances		13,221 45	
Rendu pour escompte		7,451 26	
Taxes payées		10,424 83	
Dépenses générales		37,918 29	
Moins les [illegible] des frais de polices	[illegible]	26,307 47	265,115 44
Balance			206,479 19
A ajouter, escompte et intérêt reçu		65,091 65	
En moins, premier intérêt semestriel sur le capital payé, et le second du maintenant		61,955 13	3,136 52
Profits nets			209,615 71
La Compagnie a maintenant l'actif suivant:			
Billets d'actions pour le capital, souscriptions non versées		16,320 00	
Prêts sur demande des garanties par nantissement	64,860 [illegible]		
Argent comptant	[illegible]	439,161 13	
Primes en voie de collection		16,119 24	
Billets à recevoir, prêts sur nantissement		313,686 75	
Billets à recevoir à courte échéance		37,180 70	
Actions de banque et autres		105,797 50	
Bonds de ville et autres, net		18,921 25	
Actions des chemins de fer de ville		82,375 00	
Bonds de la Grand'Loge maçonnique de la Louisiane		5,000 00	
Bonds de la Salle de l'Association des Odd Fellows		5,000 00	
Bonds de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins israélites		2,000 00	1,040,576 57

L'état de situation ci-dessus est une copie authentique et correcte des livres de la Compagnie.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, ce [illegible] jour de mai 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

A un meeting spécial du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, libre de toute Taxe de Gouvernement, un second intérêt semestriel de CINQ pour cent jusqu'au 30 avril 1871,—faisant dix pour cent par an, sur le montant du capital payé, et un DIVIDENDE EN ARGENT DE CINQUANTE pour cent aux actionnaires, sur le montant net [illegible] des primes gagnées, dans la proportion de leurs parts individuelles.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	H. [illegible],
W. A. Johnson,	K. W. [illegible],
John I. Noble,	W. B. [illegible],
John Chaffe,	H. W. Farley,
Marshall J. Smith,	A. A. Yates,
Richard Milliken,	John I. Adams,
Samuel E. Moore,	Isaac Scherck,
J. J. Warren,	R. M. Walmsley,
Simon Bloch,	M. [illegible],
E. T. Buckner,	Wm. [illegible],
Parry Nugent,	A. Brittin,
Samuel Friedlander,	J. T. Pace,
	Jos. W. Carroll.

24 mai—1m

Jno. H. WALET & Co.

VIENNENT d'acquérir l'ancienne maison N. FIDEL, négociant en tabac. Ils ont transféré leur magasin au No. 127 rue de Chartres [illegible] MULLER et EUGENE WALET.

Médicaments.

NEWFOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous autorise complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la boire. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors s'ils sont riches, ils tombent malades, [illegible] ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et [illegible] une maladie se déclare qui les emporte [illegible] au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en les conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un homme, homme laborieux, riche; mais il était un buveur.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer inconsidérément par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les malades qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, et les enfants [illegible] souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excellent énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes, [illegible] et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez les hommes, chez les Dames en particulier. Cette propriété [illegible] du Newfoundland Bitter [illegible] et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en ressentent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'usage de cette liqueur produit dans ces conditions [illegible] des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bas fonds sont pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, [illegible] par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les chaleurs [illegible] l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique fortifiante. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans, ET MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile, nos agents, le vendent par charretées au commerce. On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril—1an

COMPAGNIE Commerciale d'Assurance DE LA Nouvelle-Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes pour l'année expirée le 31 mars 1871,			
Incendie	$51,407 40		
Marine	[illegible]		
Rivières	[illegible]		
Plus—risques non expirés en mars 1870	[illegible]		
		[illegible]	
Moins—risques non terminés le 31 mars 1871	[illegible]		
Montant net des primes			[illegible]
Payé—sur risques d'incendie	[illegible]		
" sur risques de mer	[illegible]		
" sur risques de rivières	[illegible]		
Payé—Réfraction	[illegible]		
" Réassurances	[illegible]		
" Primes remboursées	[illegible]		
" Taxes	[illegible]		
" Contingent	[illegible]		
" Loyer	[illegible]		
" Dépenses, salaires, timbres, etc	[illegible]		
Moins—Intérêt et bénéfice indivis	[illegible]		
Bénéfice net			[illegible]

ACTIF.

Billets pour actions	[illegible]
Effets à recevoir sur hypothèques et garanties	[illegible]
Meubles	[illegible]
Harbor Boat Stock—17 actions	[illegible]
Bonds 7 30 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans, $1600, valant	[illegible]
Primes en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1871.

Ce qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

Assermentés et souscrit pardevant moi, ce [illegible] avril 1871.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Le 10 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt-cinq piastres par action soit déclaré et payé en espèces des billets pour actions.

J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 13 avril 1871.

ARGENT. ARGENT.

$85,000 à prêter.

ASSOCIATION DE PRETS ET DE GARANTIES [illegible]

Cette banque prête de l'argent sur [illegible] H. Wood.

Les relations sont strictement privées.

Les prêts peuvent être renouvelés en payant l'intérêt.

Entrée particulière, pour les dames, dans la rue Perdido.

CHEMINS DE FER.

GRAND CHEMIN DE FER de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord

REOUVERTURE [illegible]
LUNDI, 24 JUILLET 1871.
LES CONVOIS PARTIRONT ET ARRIVERONT COMME SUIT:

Malle et passagers, tous les jours, les dimanches exceptés	7:45 A. M.
Accomodation Magnolia, tous les jours les dimanches exceptés	4:00 P. M.
Express de nuit, quotidiennement	5:30 P. M.
Express de nuit, arrivée	10:25 A. M.
Accomodation Magnolia, tous les jours, les dimanches exceptés	11:20 A. M.
Malle et passagers, tous les jours, les dimanches exceptés	10:00 P. M.

L'EXPRES DE NUIT ne s'arrêtera qu'à HAMMOND et AMITE, au sud de Magnolia.

Les WAGONS-PALAIS DE PULLMAN sont attachés à tous les convois jusqu'à Louisville, sans changement, et un seul changement jusqu'à New York et toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Les billets se vendent au No 22 de la rue du Camp, coin Commune, au dessous du City Hotel, et au Dépôt du Chemin de fer de Jackson.

E. C. SEWALL, Surintendant général.
S. N. CAREY, agent général pour les billets.
R. W. SCOTT, agent général pour les passagers et agent voyageur.

Voyageurs ATTENTION!!

Le Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Et celui du Mississippi Central,

Ont toute espèce de passagers et de bagage sur toute la longueur des voies, avec un seul changement jusqu'à New-York et les points intermédiaires.

Le convoi express de 7.45 heures du matin part de la Nlle-Orléans tous les jours (les dimanches exceptés).

Pour [illegible] Memphis, St-Louis, Chicago, Louisville et tous les points au-delà.

Wagons dortoirs, de Canton à Grande Jonction [illegible]

Le convoi de la malle de 5 30 h. du soir se relie aux lignes indiquées à L'Express "LIGHTNING", pour tous les points, du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Ces chemins de fer transportent la grande malle du Nord,

Et vont à New-York en 67 heures!

Chars dortoirs neufs et élégants, jusqu'à Memphis, Tenn., Cleveland, Tenn., et Louisville, Ky.

Le convoi Express Sud arrive à la Nlle-Orléans à [illegible]

Bagage "checked" de la résidence à destination.

Bureaux, à Galveston—Bureaux du N. O. J. & G. N. Rail Road et du Mississippi Central, au wharf de la ligne Morgan.

Bureaux, à la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune et au dépôt

E. D. FROST, Surint.-gén. du Ch. M. C.
D. B. MOREY, Ag.-gén. fret du Ch. M. C.
E. C. SEWALL, Sur.-gén. Ch. de fer Jackson.
S. N. CAREY, Ag.-gén. fret Ch. de fer Jackson.
R. W. SCOTT, Ag.-gén. pour les passagers.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

AVIS SPECIAL, AUX VOYAGEURS.

Jusqu'à nouvel ordre, les passagers se rendant à tous les points

NORD, EST et OUEST,

Partiront de la Nlle-Orléans, du dépôt du CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN, au pied de la rue Girod, sur la Levée, à 8 heures du matin, et à 4 1/2 heures de l'après midi.

Le train les mènera jusqu'au débarcadère du Passage à Manchac, où un steamer les transportera au débarcadère du CHEMIN DE FER, pour prendre le convoi du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord,

SANS FRAIS ADDITIONNELS.

Le trajet s'effectuera dans le même espace de temps qu'à l'ordinaire entre la Nlle-Orléans et le Nord, avec un gain de 7 1/2 heures sur toutes les lignes rivales.

Ce changement d'itinéraire a été établi pour éviter l'interruption des communications avec le Nord, par suite des crevasses [illegible]

Le train spécial de Magnolia sera suspendu jusqu'à ce que la levée soit réparée. Avis en sera donné en temps opportun.

Les BAGAGES, pris à domicile, seront transportés jusqu'au lieu de destination [illegible] CONTRE-MARQUE. [illegible] dans les Wagons-Palais de Pullman.

Billets à vendre [illegible] No 22, rue du Camp, Coin Commune, et au Dépôt, au pied de la rue Lafayette, sur la Levée.

S. N. CAREY, G. T. A. N. J. & G. N. R. R.
D. B. MOREY, G. T. A. Miss. Central R. R.
5 mai—1m Agent général pour les passagers

Chemin de fer Pontchartrain.

ARRANGEMENT D'ETE.

Excursion de la ville au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du [illegible] juillet 1871, les convois de ce chemin partiront comme suit:

DU LAC. DE LA VILLE.

[illegible]

Un char à vapeur partira de la rue Girod tous les dimanches matin [illegible]

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents [illegible]

THOS. G. DIMITRY, Assistant Surintendant.
15 avril

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Réouverture de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour les milles [illegible] et des billets pour toutes les stations sur le chemin [illegible]

[illegible]

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Robinson et pour Houma, sera transporté aux taux [illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin. [illegible] CHAS. A. WHITNEY & CO. Ag

Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

Changement des heures de départ.

A DATER de LUNDI, 15 Mai 1871, les convois de passagers partiront comme suit [illegible]

Vins et Whiskies.

F. J. CARPENTIER,
Rue Royale ... 234
Entre St Philippe et Ursulines.

VINS rouges et blancs en bouteilles [illegible]

Whiskies, Brandy, Gin, [illegible]

Fermé le dimanche, à 3 heures de l'après-midi.

FRANCOIS J. ROBERT vs ELIZABETH DUCKERTS, veuve de J. B. FERRARI, et al.

COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARTE De la Compagnie "Crescent Express and Transfer Co."

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que le vingt-quatrième jour de juin, Anno Dei, dix-huit cent soixante-onze, pardevant moi, Me Robert C. Mott, notaire public, de la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, [illegible]

[illegible]

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette Corporation sera "THE CRESCENT EXPRESS AND TRANSFER COMPANY." (Compagnie d'Express et de Transport du Croissant). Le siège de la Compagnie est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]

ARTICLE XII. [illegible]

Ainsi fait et passé, à mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Robert Mott et Francis B. Lee, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville et qui ont signé avec les signataires et moi, notaire, après lecture du tout.

L'original est signé par différents signataires.

ROBERT MOTT.
FRANCIS B. LEE.
R. C. MOTT, Notaire Public.
Pour copie conforme,
R. C. MOTT, Notaire Public.
25 juin

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 22 juillet 1871.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 10½ HEURES A. M. ET DE 6 A 7 HEURES P. M.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats-Unis voir les journaux anglais.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

CHARTER OF THE St. Louis Hotel Association.

BE IT KNOWN, that on this first day of the month of June in the year of our Lord one thousand eight hundred and seventy-one, and of the Independence of the United States of America, the ninety-fifth,

Before me, FELIX GRIMA, a Notary Public, duly commissioned and sworn, in and for the city and the parish of Orleans, therein residing, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally appeared: [illegible]

ARTICLE I.

The name, style and title of said corporation shall be "THE ST. LOUIS HOTEL ASSOCIATION," and the domicil of the said corporation is hereby established and fixed in the City of New Orleans. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]

ARTICLE XII. [illegible]

ARTICLE XIII. [illegible]

FELIX GRIMA, Not. Pub.

Consumption, Its Cure and Its Preventive,

BY J. H. SCHENCK, M. D.

MANY a human being has passed away for whose death there was no other reason than the neglect of known and indisputably proven means of cure. [illegible]

DR. JOSEPH H. SCHENCK'S SIMPLE TREATMENT.

[illegible]

CONSUMPTION.

[illegible]

"LEAVE NO STING BEHIND."

[illegible]

A SUPPLY OF GOOD BLOOD.

[illegible]

GIVEN UP AS LOST.

[illegible]

J. H. HART & CO., 73 and 77 Tchoupitoulas street, New Orleans, Wholesale Agents.

New Orleans Mutual Insurance Company.

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

Eleventh Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

White Sulphur Springs.

GREENBRIER, WEST VIRGINIA.

THESE Springs, famous for their alternative and [illegible] properties, are now opened for the reception of visitors. They afford accommodations for 2,000 persons. [illegible]

GEO. L. PEYTON & CO.

The Salamander Fire Insurance Company.

[illegible]

Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, Canal Street.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

G. W. NOTT, Secretary. PAUL FOURCHY, President.

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

65 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, January 21, 1871.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1870: [illegible]

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 21st day of January, 1871.
ANDREW HERO, Jr., Notary Public.

[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

Seventeenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement: [illegible]

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. [illegible]

P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

[illegible]

$75 EVERY WEEK! MADE EASY BY LADY AGENTS.

We want Smart and Energetic Agents to introduce our popular and justly celebrated inventions, in every Village, Town and City in the World. [illegible]

SMALL FORTUNES [illegible]

VICTORIA MANUFACTURING CO., 17 Park [illegible], New York.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Publishers.
Office—No. 73 Chartres Street.
NEW ORLEANS, JULY 27.

RATES OF ADVERTISING. [illegible]

THE WEEKLY BEE

Is published every Saturday morning. Subscription, $3 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING. [illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, THURSDAY, July 27, 1871.

CLEARED YESTERDAY. [illegible]

ARRIVED YESTERDAY. [illegible]

ARRIVALS AT NEW BASIN. [illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN. [illegible]

STEAMBOATS. [illegible]

TOWBOAT REGISTER. [illegible]

BELOW COMING UP. [illegible]

EXPORTS. [illegible]

IMPORTS. [illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR. [illegible]

LIST OF VESSELS

JULY 26, 1871.

Cleared and Sailed for New Orleans. [illegible]

TARRANT'S SELTZER APERIENT

[illegible]

Tarrant's Seltzer Aperient, [illegible]

SOLD BY ALL DRUGGISTS.

The Southwestern Exposition Company, of New Orleans.

THE Company is now prepared to receive applications from city merchants and manufacturers for representation in the Exposition. [illegible]

Wanted.

ONE WASHER WOMAN and one WOMAN COOK, for three months or more, [illegible]

Education.

THE Classes at St. Joseph's Institute, [illegible]

St. Louis Hotel Association.

MR. HENRY DUCATEL is authorized to receive subscriptions to the Capital Stock of the St. Louis Hotel Association. [illegible]

Charter of the Crescent Express and Transfer Co.

STATE OF LOUISIANA, CITY OF NEW ORLEANS.

BE it remembered, that on this twenty-fourth day of June, A. D., eighteen hundred and seventy-one, before me, Robert C. Mott, a Notary Public, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and sworn, [illegible]

Articles of Incorporation.

ARTICLE FIRST. [illegible]

ARTICLE SECOND. [illegible]

ARTICLE THIRD. [illegible]

ARTICLE FOURTH. [illegible]

ARTICLE FIFTH. [illegible]

ARTICLE SIXTH. [illegible]

ARTICLE SEVENTH. [illegible]

ARTICLE EIGHTH. [illegible]

ARTICLE NINTH. [illegible]

ARTICLE TENTH. [illegible]

ARTICLE ELEVENTH. [illegible]

ARTICLE TWELFTH. [illegible]

ROBERT MOTT.
FRANCIS B. LEE.
R. C. MOTT, Notary Public.

A true copy.
R. C. MOTT, Not. Pub.

TWENTY-SECOND ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, [illegible]

[illegible]

Hot Springs,

BATH COUNTY, VA.

THIS celebrated watering place is now opened [illegible]